

Avis voté en plénière du 28 novembre 2017

# La transition écologique et solidaire à l'échelon local

---

## Déclaration du groupe de l'Artisanat

De très nombreuses collectivités ont déjà impulsé et mis en œuvre, de manière volontaire, des démarches concrètes en faveur de la transition écologique.

Les chambres de métiers sont souvent des partenaires de projets favorables au développement de l'économie circulaire, aux côtés des Régions et de l'ADEME ; elles engagent ainsi les entreprises artisanales locales qui se mobilisent pour valoriser les divers métiers de la réparation auprès des habitants.

Toutes ces initiatives permettent peu à peu de faire évoluer les comportements et les activités, mais elles sont souvent limitées à quelques domaines, ou bien conduites sans suffisamment de cohérence entre elles.

Le Gouvernement souhaite aujourd'hui mettre en place un nouvel outil - le Contrat de transition écologique (CTE) – destiné à mieux accompagner les collectivités dans la construction et le suivi de leurs démarches en faveur de la transition écologique. C'est dans ce contexte que le CESE a été sollicité pour identifier un certain nombre de critères permettant d'assurer l'efficacité de cet outil.

L'avis s'est nourri des expériences conduites dans les territoires et a essayé d'en identifier les points forts ou les faiblesses, pour formuler ses propositions.

Le pragmatisme de cette démarche mérite d'être souligné, car l'enjeu est bien de donner un caractère opérationnel aux outils sur lesquels les collectivités pourront s'appuyer pour mener durablement leur territoire vers la transition écologique.

Parmi les critères de réussite des futurs CTE recensés par l'avis, le groupe de l'artisanat a retenu deux axes en particulier.

Il importe tout d'abord d'inscrire le CTE autour d'un véritable « projet de territoire » prenant en compte ses spécificités économiques et sociales, ses contraintes et ses opportunités d'évolution. Une telle approche est fondamentale car elle permet de partir du terrain, et de mettre le CTE au service du territoire, en déterminant les actions les plus adaptées aux réalités locales.

Cette approche favorise aussi la transversalité et donc l'implication de l'ensemble des secteurs d'activité, permettant ainsi la mobilisation d'une diversité d'acteurs du territoire.

En cohérence avec ces objectifs, l'avis appelle à associer le plus largement possible tous les acteurs locaux : représentants de l'Etat, de la collectivité, monde économique, associations et citoyens.

L'avis souligne en effet l'importance de co-construire le « projet de territoire », avec toutes ses parties prenantes, et de s'appuyer sur le CTE pour les fédérer et les coordonner, comme pour leur donner un cadre d'action visible et stable.

Les bénéfices à attendre de cette méthode partenariale sont nombreux : à la fois susciter l'adhésion des acteurs locaux et des habitants aux objectifs du projet, mais également favoriser leur engagement dans sa mise en œuvre, tant au niveau des actions que des financements ou des comportements.

Le groupe de l'artisanat tient à préciser que les entreprises qu'il représente, dont les activités s'inscrivent autour de la valorisation de l'économie circulaire et des circuits de proximité, et qui se caractérisent par leur ancrage fort dans les territoires, pourraient être des partenaires volontaires des futurs CTE.

Pour conclure, le groupe de l'artisanat a voté l'avis en émettant le vœu que ses propositions contribuent à finaliser la construction des nouveaux outils territoriaux de la transition écologique.